

**COALITION AVENIR QUÉBEC -
L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2025**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	3 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 15



DLS CPA, S.E.N.C.R.L.
922, rue de Liège Est
Montréal QC H2P 1L1
Téléphone: 514.387.8140
Télécopieur: 514.387.6334

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la direction du Parti de
COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du parti COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT (le « parti »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du parti au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du parti conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Conformément à l'article 113 de la Loi électorale et selon le Bulletin B-1 publié en janvier 2025, nous avons également audité les colonnes « Annuelles » et « Électorales » de la catégorie « Parti » de l'annexe Cadre de référence relatif aux sources de financement et à l'utilisation du financement, ainsi que les colonnes « Parti (exercice courant) » et « Parti (exercice précédent) » du tableau I Revenus, du tableau II Dépenses et du tableau III État de la trésorerie présentées en annexe aux états financiers.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du parti à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le parti ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du parti.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 3 et 4, fait partie intégrante de notre rapport.

1

Original signé

Montréal, le 12 avril 2026

¹ Par Danielle Jacques, CPA auditrice

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du parti;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du parti à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le parti à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
PRODUITS		
Allocation du Directeur général des élections du Québec	5 265 475 \$	4 989 456 \$
Remboursement des dépenses électorales	38 712	441 807
Remboursement des frais d'audit et de la Norme PCI-DSS	18 232	18 235
Sommes versées en vertu d'une loi autre que la Loi électorale	179 537	106 619
Revenus d'activités à caractère politique (Annexe 5)	69 828	84 060
Adhésions	49 931	73 960
Contributions (note 3)	253 961	48 800
Transferts des agents officiels	2 770	-
Intérêts	<u>246 443</u>	<u>213 109</u>
	<u>6 124 889</u>	<u>5 976 046</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 546 892	1 276 749
Sondages et publicité	1 302 156	371 649
Activités à caractère politique	536 969	536 085
Contractuels	331 286	265 693
Télécommunications	235 741	216 176
Charges locatives	190 341	185 025
Dépenses électorales	149 138	5 996
Déplacements et représentation	95 045	63 840
Honoraires professionnels	82 126	6 029
Frais d'audit et de la Norme PCI-DSS	36 463	36 469
Frais de bureau	26 761	23 708
Remboursement de contributions politiques	4 709	250
Transferts aux agents officiels	2 707	77
Assurances	1 868	1 401
Intérêts et frais bancaires	16 030	15 883
Amortissement des immobilisations corporelles	3 874	1 155
Amortissement des actifs incorporels	<u>53 114</u>	<u>40 124</u>
	<u>4 615 220</u>	<u>3 046 309</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>1 509 669</u></u> \$	<u><u>2 929 737</u></u> \$

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

	<u>Investi en immo- bilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2025 Total</u>	<u>2024 Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	179 743 \$	7 640 169 \$	7 819 912 \$	4 890 175 \$
Excédent des produits sur les charges	(56 988)	1 566 657	1 509 669	2 929 737
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>20 431</u>	<u>(20 431)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>143 186 \$</u>	<u>9 186 395 \$</u>	<u>9 329 581 \$</u>	<u>7 819 912 \$</u>

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 509 669 \$	2 929 737 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 874	1 155
Amortissement des actifs incorporels	<u>53 114</u>	<u>40 124</u>
	1 566 657	2 971 016
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(106 782)	30 177
Aides du Directeur général des élections du Québec à recevoir	(13 814)	-
Frais payés d'avance	(47 459)	15 174
Créditeurs	57 787	(48 613)
Apports reportés	<u>-</u>	<u>(25)</u>
	<u>1 456 389</u>	<u>2 967 729</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(20 431)	-
Acquisition d'actifs incorporels	<u>-</u>	<u>(166 844)</u>
	<u>(20 431)</u>	<u>(166 844)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 435 958	2 800 885
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>7 734 935</u>	<u>4 934 050</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>9 170 893</u> \$	<u>7 734 935</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Coalition Avenir Québec - l'équipe François Legault est un parti politique qui a été autorisé par le Directeur général des élections du Québec en vertu de la Loi électorale du Québec, le 14 février 2012.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Comptabilité

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III et selon les directives du Directeur général des élections en cette matière.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Comptabilisation des produits

Le parti applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les produits découlant des contributions et des adhésions sont enregistrés dans l'exercice où les contributions sont effectuées et confirmées par le Directeur général des élections du Québec.

Les remboursements de dépenses sont comptabilisés dans l'exercice où les charges correspondantes ont été comptabilisées, à l'exception des remboursements finaux qui sont comptabilisés dans l'exercice durant lequel le rapport final a été soumis.

L'allocation du Directeur général des élections du Québec ainsi que les autres produits sont comptabilisés sur une base d'exercice.

Contributions reçues sous forme de fournitures et de services

Les contributions reçues sous forme de fournitures et de services, à l'exception du travail bénévole, sont comptabilisées à la juste valeur, s'il y a lieu et si le montant est déterminable. Sauf lorsque cela est requis en vertu de la Loi électorale du Québec, la valeur du travail bénévole n'est pas comptabilisée dans les états financiers.

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du parti consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Le parti évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec le parti qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

Le parti évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le parti détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le parti détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. CONTRIBUTIONS

Au cours de l'exercice, le parti a reçu des contributions pour un montant de 253 961 \$ (48 800 \$ en 2024) provenant de 2 759 électeurs (499 en 2024).

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

5. DÉBITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Taxes à la consommation à recouvrer	129 768 \$	45 310 \$
Contributions et adhésions à recevoir	23 180	-
Autres	<u>2 003</u>	<u>2 859</u>
	<u>154 951 \$</u>	<u>48 169 \$</u>

6. AIDES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC À RECEVOIR

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Allocation et appariement à recevoir	13 814 \$	-
Remboursement des frais d'audit à recevoir	<u>12 500</u>	<u>12 500</u>
	<u>26 314 \$</u>	<u>12 500 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Mobilier de bureau	54 966 \$	46 166 \$	8 800 \$	711 \$
Matériel informatique	<u>81 494</u>	<u>71 040</u>	<u>10 454</u>	<u>1 986</u>
	<u>136 460 \$</u>	<u>117 206 \$</u>	<u>19 254 \$</u>	<u>2 697 \$</u>

8. ACTIFS INCORPORELS

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Logiciels et site web	135 111 \$	131 937 \$	3 174 \$	4 534 \$
Base de données	522 998	501 512	21 486	30 695
Technologies numériques	<u>166 843</u>	<u>67 571</u>	<u>99 272</u>	<u>141 817</u>
	<u>824 952 \$</u>	<u>701 020 \$</u>	<u>123 932 \$</u>	<u>177 046 \$</u>

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

9. EMPRUNTS BANCAIRES

Le parti dispose d'une marge de crédit de 1 000 000 \$, remboursable à demande, portant intérêt au taux de base canadien de la banque majoré de 0,25 % l'an. Au 31 décembre 2025, ce crédit est inutilisé.

Crédit spécial à demande jusqu'à concurrence de 340 000 \$ utilisé au moyen de cartes Affaires émises par la banque. S'il y a lieu, le montant utilisé est présenté à même les créiteurs.

Ces crédits sont garanties par une hypothèque mobilière de premier rang de 7 525 000 \$ grevant l'universalité des biens meubles, corporels et incorporels du parti, dont la valeur nette comptable est de 9 495 345 \$.

10. CRÉDITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Fournisseurs et frais courus	117 309 \$	90 571 \$
Adhésions à rembourser	70	-
Salaires et vacances à payer	<u>136 221</u>	<u>105 242</u>
	<u>253 600 \$</u>	<u>195 813 \$</u>

11. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, une poursuite a été intentée contre le parti par un ex-député pour plus de 4 000 000 \$, il estime avoir été exclu injustement du parti. La direction conteste cette action et estime que la probabilité que l'affaire se solde par une perte éventuelle est quasiment nulle. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige.

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par le parti en vertu de baux totalisent 655 776 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	146 724 \$
2027	149 532 \$
2028	152 341 \$
2029	155 150 \$
2030	52 029 \$

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

13. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 17 janvier 2026, le chef du parti a remis sa démission, l'élection d'un nouveau chef est prévue pour le 12 avril 2026.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels le parti est exposé au 31 décembre 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. Le parti est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses obligations financières.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le parti sont liés à l'encaisse, aux placements temporaires et aux débiteurs.

Les sommes à recevoir par le parti sont principalement perçues du Directeur général des élections du Québec, telles que l'allocation, les contributions et le remboursement de dépenses électorales.

Pour l'allocation, le parti évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les contributions à recevoir, le parti ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants confirmés par le Directeur général des élections du Québec qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Pour les remboursements de l'agent officiel, le parti évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur la valeur de réalisation estimative.

Le parti est exposé au risque de crédit en raison de la concentration de l'encaisse et des placements temporaires d'un montant supérieur à l'assurance dépôts dans une seule institution financière reconnue.

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2025

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. Le parti est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent le parti à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Variation des risques

L'exposition du parti aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT

CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET À L'UTILISATION DU FINANCEMENT
Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3), article 113, bulletin B-1
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2026

SOURCES DE FINANCEMENT						
Entités autorisées		Parti (audité)		Total \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées	N° de ligne au cadre de référence
Financement du directeur général des élections	Référence à la Loi électorale	Annuel \$	Électoral \$			
Allocations	Section I, ch. II Art. 82, et 82.1	5 015 475.06	-	5 015 475.06	81.9%	15
Revenus d'appariement		Art. 82.2	250 000.00	-	250 000.00	4.1%
Remboursement des frais d'audit	Section IV, chap. II, Art. 112	18 231.73		18 231.73	0.3%	
Remboursement des dépenses électorales	Tableau I		38 712.36	38 712.36	0.6%	
Montant total du financement du directeur général des élections		5 283 706.79	38 712.36	5 322 419.15	86.9%	
Revenus autonomes	Tableau I	799 700.14		799 700.14	13.1%	
Transferts des entités autorisées		-		-		
Montant total du financement du parti		6 083 406.93	38 712.36	6 122 119.29	100%	
Financement total		6 122 119.29				

UTILISATION DU FINANCEMENT							
Dépenses		Parti (audité)		Total pour les entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées		
		Annuelles \$	Électorales \$				
Administration courante	Tableau II	1 212 044.19		1 212 044.19	19.8%		
Confection et diffusion de la publicité		2 106 173.58		2 106 173.58	34.4%		
Recherche, collecte et analyse de données		-		-	0.0%		
Coordination de l'action politique		1 140 448.44		1 140 448.44	18.6%		
Transferts aux entités autorisées		-		-			
Dépenses ayant trait aux élections				149 074.91	149 074.91	2.4%	
Autres dépenses		4 708.82		4 708.82	0.1%		
Total des dépenses du parti		4 463 375.03	149 074.91	4 612 449.94	76.3%		
Dépenses totales		4 612 449.94					
Excédent (insuffisance) du financement sur les dépenses		1 509 669.35		1 509 669.35			
Annuel(le) : 1 620 031.90 \$ Électoral(e) : (110 362.55) \$							
Variation du financement en fonction des postes du bilan							
Augmentation (diminution) de la trésorerie	Tableau III	1 435 958.33		1 435 958.33 \$	23.5%		
Augmentation (diminution) des éléments du fonds de roulement à l'exception de la trésorerie		53 280.19		53 280.19 \$	0.8%		
Acquisition (disposition) des actifs à long terme		20 430.83		20 430.83 \$	0.3%		
Diminution (augmentation) des emprunts à long terme		-		- \$	0.0%		
Financement total utilisé		6 122 119.29		6 122 119.29 \$	100%		

Déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel

Je déclare que tous les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets.

12/4/2026
Date

Original signé
Signature

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

	Parti audité (exercice courant)		Parti audité (exercice précédent)
	\$		\$
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ÉLECTORALES			
<i>Avances et remboursements du directeur général des élections</i>	38 712,36		441 806,58
<i>Moins : remboursement d'avances excédentaires</i>	-		-
Total du remboursement des dépenses électorales	38 712,36		441 806,58
REVENUS AUTONOMES			
<i>Contributions</i>	253 960,56		48 800,00
<i>Adhésion (cartes de membres)</i>	49 930,99		73 960,00
<i>Revenus d'activités de financement (revenu de compensation)</i>	-		-
<i>Revenus d'activités politiques</i>	69 828,00		84 060,00
<i>Revenus accessoires</i>	-		-
<i>Remboursement de TPS et de TVQ</i>	179 536,81		106 619,13
<i>Intérêts gagnés</i>	246 443,78		213 109,80
<i>Autres revenus (préciser)</i>	-		-
<i>Autres revenus (préciser)</i>	-		-
Total des revenus autonomes	799 700,14		526 548,93
TRANSFERTS DES INSTANCES AU PARTI			
<i>Cession du remboursement des dépenses électorales</i>	-		-
<i>Autres revenus de transferts</i>	-		-
Total des transferts	-		-

	Parti audité (exercice courant)	Parti audité Dépenses préélectorales (exercice courant)	Parti audité (exercice précédent)
	\$	\$	\$
ADMINISTRATION COURANTE			
<i>Salaires et charges sociales</i>			
<i>Direction générale et personnel d'encadrement</i>	216 149,36		216 423,73
<i>Recrutement de membres et financement</i>	-		-
<i>Personnel administratif et informatique</i>	437 738,78		358 205,00
<i>Charges sociales</i>	68 756,80		59 197,47
Total partiel	722 644,94		633 826,20
<i>Honoraires et autres rémunérations</i>			
<i>Administration</i>	61 837,13		37 329,41
<i>Audit</i>	36 463,47		36 469,21
<i>Juridiques</i>	82 126,05		6 028,82
<i>Autres (préciser)</i>	-		-
Total partiel	180 426,65		79 827,44
<i>Locaux et frais afférents</i>			
<i>Loyer</i>	176 259,51		170 362,39
<i>Taxes foncières et assurances</i>	1 867,70		1 400,96
<i>Entretien et réparations</i>	14 081,59		14 662,78
<i>Chauffage et électricité</i>	-		-
<i>Amortissement des bâtiments et améliorations locales</i>	-		-
<i>Perte sur la disposition d'immobilisation</i>	-		-
Total partiel	192 208,80		186 426,13
<i>Fonctionnement</i>			
<i>Télécommunications</i>	16 985,11		16 175,62
<i>Secrétariat et frais de bureau</i>	26 761,02		23 708,25
<i>Location et entretien du matériel</i>	-		-
<i>Frais de déplacement et de représentation</i>	-		-
<i>Amortissement du mobilier et du matériel</i>	56 987,38		41 278,46
<i>Amortissement des logiciels et des sites Web</i>	-		-
Total partiel	100 733,51		81 162,33
<i>Frais financiers</i>			
<i>Intérêts sur emprunts</i>	-		-
<i>Frais de service et d'administration</i>	16 030,29		11 537,74
Total partiel	16 030,29		11 537,74
<i>Autres (préciser)</i>	-		-
Total pour l'administration courante	1 212 044,19		992 779,84

TABLEAU II : DÉPENSES (suite)

	Parti audité (exercice courant)	Parti audité Dépenses préélectorales (exercice courant)	Parti audité (exercice précédent)
	\$	\$	\$
CONFECTION ET DIFFUSION DE LA PUBLICITÉ			
<i>Publicité : journaux et périodiques</i>	-	-	-
<i>Publicité : télévision</i>	1 010 407,52	-	203 030,99
<i>Publicité : radio</i>	-	-	-
<i>Publicité : médias sociaux et Internet</i>	218 755,80	-	200 000,10
<i>Publicité : objets, écrits ou matériel publicitaire</i>	32 649,34	-	8 802,43
<i>Diffusion d'un programme politique</i>	-	-	-
<i>Salaires, charges sociales et honoraires professionnels</i>	585 261,87	-	377 057,82
<i>Matériel promotionnel</i>	-	-	-
<i>Relations publiques</i>	-	-	-
<i>Autres (préciser)</i>	259 099,05	-	159 815,27
Total pour la confection et la diffusion de la publicité	2 106 173,58	-	948 706,61
RECHERCHE, COLLECTE ET ANALYSE DE DONNÉES			
<i>Sondages et études</i>	-	-	-
<i>Constitution de banques données, modélisation et optimisation des moteurs de recherche</i>	-	-	-
<i>Développement et acquisition de logiciels et sites Web</i>	-	-	-
<i>Services d'appel aux électeur(-trice)s</i>	-	-	-
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-
Total pour la recherche, la collecte et l'analyse de données	-	-	-
COORDINATION DE L'ACTION POLITIQUE			
<i>Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales</i>	508 434,31	-	494 228,59
<i>Activités de financement</i>	5 155,66	-	1 887,25
<i>Activités politiques</i>	468 253,10	-	495 306,95
<i>Frais de participation : réunions statutaires, congrès, comités (repas, transport, etc.)</i>	158 605,37	-	102 731,02
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-
Total partiel	1 140 448,44	-	1 094 153,81
<i>Dépenses liées à la campagne à la direction</i>	-	-	-
<i>Moins : remboursement des dépenses de campagne (article 88, 9°)</i>	-	-	-
Total partiel	-	-	-
Total pour la coordination de l'action politique	1 140 448,44	-	1 094 153,81
TRANSFERTS DU PARTI AUX INSTANCES			
<i>Cession de la réclamation du remboursement des dépenses électorales</i>	-	-	-
<i>Autres dépenses de transferts</i>	-	-	-
Total des transferts aux entités autorisées	-	-	-
DÉPENSES AYANT TRAIT AUX ÉLECTIONS			
<i>Transferts aux agent(e)s officiel(le)s</i>	2 706,52	-	77,13
<i>Dépenses postélectorales</i>	-	-	-
<i>Dépenses électorales attribuables aux agent(e)s officiel(le)s</i>	149 138,04	-	5 996,40
<i>Moins : dépenses remboursées par les entreprises médiatiques</i>	-	-	-
<i>dépenses électorales remboursées par les agent(e)s officiel(le)s</i>	-	-	-
<i>fermeture du fonds électoral</i>	(2 769,65)	-	-
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-
Total des dépenses ayant trait aux élections	149 074,91	-	6 073,53
AUTRES DÉPENSES			
<i>Contributions non conformes d'un exercice précédent</i>	-	-	-
<i>Amendes et pénalités</i>	-	-	4 344,99
<i>Dons, cadeaux, soirées hommages, etc.</i>	-	-	-
<i>Autres (préciser)</i>	4 708,82	-	250,00
Total des autres dépenses	4 708,82	-	4 594,99
Total des dépenses du parti	4 612 449,94	-	3 046 308,78

 N° de ligne au
cadre de
référence pour
dépenses
préélectorales

 800P
805P
810P
815P
820P
825P
830P
835P
840P
845P

 860P
865P
870P
875P
880P

TABLEAU III : ÉTAT DE LA TRÉSORERIE			
	Parti audité (exercice courant)		Parti audité (exercice précédent)
	\$		\$
Encaisse (découvert d'encaisse)	700 738.31		1 260 967.52
Petite caisse			
Placements encaissables sur demande	8 470 155.01		6 473 967.47
Marge(s) de crédit bancaire			
Total de la trésorerie	9 170 893.32		7 734 934.99
Variation de la trésorerie			1 435 958.33

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT
Liste des établissements financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

ANNEXE 1

<u>Nom et adresse</u>	<u>Succursale</u>	<u>Numéro de compte</u>
Banque Nationale du Canada 156 - 2600, Boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 4T3	12721	

COALITION AVENIR QUÉBEC - L'ÉQUIPE FRANÇOIS LEGAULT
Liste des activités politiques du Parti
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

ANNEXE 5

Date	Lieux	Nature	Prix d'entrée	Sommes recueillies		Revenus accessoires
				Revenu de contribution	Revenu d'activité politique	
7 juin 2025	Lévis	Congrès CRCAQ: Ça va brasser!	Membres : 30 \$; Observateurs : 100 \$	- \$	3 430 \$	- \$
9 juin 2025	Granby	Souper rencontre avec votre député!	Admission générale 35 \$	- \$	2 940 \$	- \$
3 juillet 2025	Gatineau	Souper spaghetti avec votre députée de Hull	Entrée générale 10 \$	- \$	830 \$	- \$
26 septembre 2025	Gatineau	Participer au souper spaghetti pré-congrès	Membres 15 \$	- \$	1 590 \$	- \$
27-28 septembre 2025	Gatineau	Congrès national 2025	Membres Bâtisseurs: 99 \$; Membres Bâtisseurs: 90 \$; Membres réguliers: 115 \$; Membres CRCAQ: 45 \$; Observateurs: 185 \$	- \$	55 198 \$	- \$
10 décembre 2025	Québec	Party de Noël de la CAQ	Admission générale 20 \$	- \$	5 840 \$	- \$

Déclarations pour le rapport financier d'un parti autorisé**Signature et déclaration du représentant officiel ou de la représentante officielle**Je, MARTIN LABRIE _____
Prénom Nomreprésentant(e) officiel(le) du parti politique autorisé Coalition Avenir Québec - L'Équipe François
Nom du parti politique autorisé LEGAULT

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la *Loi électorale*.
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées par des électeurs en conformité avec les dispositions de la section II du chapitre II de la *Loi*.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la *Loi*.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du directeur général des élections ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation a servi à payer les dépenses se rapportant notamment à l'administration courante du parti, à la diffusion du programme politique, à la coordination de l'action politique des membres ou des sympathisants et aux dépenses électorales. L'allocation a également servi à rembourser le capital des emprunts (art. 83).
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la *Loi*. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la *Loi*.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité de la représentante officielle ou du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 88 (1) au cours de la période l'ont fait personnellement et volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que ses annexes sont vrais, exacts et complets.

Original signé _____

Signature de la représentante officielle ou du représentant officiel

le 12/4/2026 _____

Date

Signature et déclaration de la ou du chef de parti

Je, FRANÇOIS LEGAULT
Prénom Nom

chef du parti politique autorisé COALITION Avenir Québec - L'Équipe François LEGAULT
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai pris connaissance des règles liées au financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions leur obligation de respecter les règles liées au financement.
3. J'ai pris connaissance des pratiques de sollicitation de mon parti et je juge qu'elles sont conformes à la Loi.
4. J'ai transmis à la représentante officielle ou au représentant officiel toute l'information financière lui permettant de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements requis sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel.
7. Je confirme ou à ma connaissance, la représentante officielle ou le représentant officiel a réalisé son mandat conformément à la Loi.

Original signé

Signature de la ou du chef de parti

le

12 avril 2026

Date